

# **REGLEMENT INTERIEUR 2016-2017**

**ENVOYE PAR EMAIL A CHAQUE LICENCIE**

## **ASFT TENNIS DE TABLE**

### **ART 1 : Application**

L'adhésion au club entraîne l'acceptation et l'application du présent règlement par l'adhérent et pour le mineur, par ses parents ou son représentant légal. Il s'applique à l'intérieur des locaux du club, pendant les périodes d'activités.

### **ART 2 : Admission au club**

L'admission au club n'est soumise à aucune condition en dehors de la fourniture d'un certificat médical autorisant la pratique du tennis de table en compétition. Elle est également assujettie au paiement de la cotisation et de la licence correspondant au type d'activité pratiqué dans le club. Toutefois, le bureau pourra refuser une adhésion pour insuffisance de place.

Une fiche d'inscription sera à remplir avec l'acceptation des conditions requises .

### **ART 3 : Différentes catégories de pratiquants**

Les deux catégories actuelles sont :

a) Les joueurs de loisir qui paient une licence n'autorisant pas à participer aux compétitions officielles( Licence PROMO FFTT).

b) Les joueurs de compétition. Parmi cette catégorie se trouvent les différents niveaux en fonction de l'âge : Les poussins, Les benjamins, Les minimes, Les cadets, Les juniors, Les seniors, Les vétérans.

Le prix de la licence varie en fonction de chaque catégorie. Son montant est fixé par la Fédération Française de Tennis de Table.

### **ART 4 : Utilisation du matériel**

Les tables de tennis de table doivent être montées à chaque séance et démontées à la fin par un adulte. Les filets et balles pourront être démontés et rangés par des mineurs. Chacun veillera à effectuer ces opérations avec le maximum de précautions pour maintenir le matériel en bon état. Tout acte de malveillance dûment constaté, verra l'auteur mis en demeure d'assurer les frais de remise en état.

### **ART 5 : Définition de l'année sportive**

L'année sportive ou saison sportive débute en septembre et se termine en juin de l'année suivante.

### **ART 6 : Cotisations, tarifs divers**

Elle doit être versée le jour de l'inscription. La qualité d'adhérent est acquise et l'accès à l'entraînement autorisé, lorsque la totalité de son montant est réglée. A titre exceptionnel, des paiements fractionnés peuvent être envisagés par le bureau aux personnes en faisant la demande ( 3 à 4 échéances maximum). Chaque année, son tarif évoluera en moyenne de 5 %

**Pour 2016-2017, le coût est de 95€ pour les mineurs et 100€ pour les adultes(+10€ si championnat par équipe + 10€ si Championnat de Paris + 10€ si coupe mixte+20€ si individualisation comprenant une évaluation + ateliers ).**

**25€ de remise pour toute inscription familiale supplémentaire et 30€ au delà .**

**Après une séance éventuelle d'essai, tout arrêt de l'activité par l'adhérent ne pourra être remboursée**  
Sauf en cas d'impossibilité de poursuivre l'activité pour raison médicale , avant la fin du troisième mois de pratique. Après ce délai, il ne sera plus possible de se faire rembourser quelqu'en soit la raison.

#### **ART 7 : Entraînement**

Les participants doivent respecter les horaires prévus sous peine de se voir annuler le cours. Ils se déroulent sous la responsabilité de l'entraîneur qui est le seul interlocuteur à toutes questions.

#### **ART 8 : Tenue**

Une tenue correcte sportive est exigée et des chaussures propres de salle.

**Le maillot officiel du club sera en vente au prix unitaire de 30 € +5 € de flocage. Il sera obligatoire pour les licenciés qui veulent faire de la compétition et devra être porté en compétition en guise de représentation de leur club.**

Un maillot club entraînement sera vendu au prix de 20€+ 5€ de flocage.

**Ils pourront aussi acheter une raquette d'initiation à la compétition pour 35 €.**

#### **ART 9 : Discipline**

Tout manquement à la discipline sera soumis à la décision de l'entraîneur ou du responsable de salle. L'exclusion du fauteur de troubles pourra être demandée, elle sera temporaire ou définitive après décision du bureau réuni à cette occasion.

Nous rappelons la nécessité de laisser propre le gymnase et les vestiaires et d'utiliser les poubelles à votre disposition.

#### **ART 10 : Vol**

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou vol dans l'enceinte du club.

#### **ART 11 : Assurance**

Tout adhérent ayant présenté un certificat médical original de non-contre-indication pour la pratique du tennis de table en compétition recevra un lien internet pour charger et imprimer une licence correspondant à son niveau d'activité dans le club et, de ce fait sera assuré en cas d'accident survenant dans l'exercice du sport. Les membres sont tenus d'être assuré pour les trajets et les activités hors de la salle, non couverts par cette assurance (licence).

#### **ART 12 : Litiges**

Seul le bureau du club à le pouvoir de régler tout litige non prévu par le présent règlement.

#### **ART 13 : Information**

Le présent REGLEMENT INTERIEUR est porté à la connaissance de l'ensemble des adhérents et des parents par envoi d'un email avec AR .

#### **ART 14 : Approbation**

**Le présent REGLEMENT INTERIEUR a été approuvé par la réunion du bureau du lundi 29 Aout 2016 en présence de Denis MONTEL, Jocelyne et Eric LE DEUC.**